

Propriété de joueurs par des tiers : Platini et Juncker d'accord sur l'interdiction

Le président de l'UEFA, Michel Platini, et le président de la Commission européenne, Jean Claude Juncker, ont réaffirmé d'une seule voix « **que la propriété de joueurs par des tiers constituait un risque important pour l'intégrité des compétitions** », hier, lors d'une rencontre à Bruxelles, selon un communiqué de l'instance européenne du foot. Michel Platini et Jean-Claude Juncker ont également reconnu que la propriété de joueurs par des tiers « **soulevait des questions sur le blanchiment d'argent et autres activités illégales, en plus d'aller à l'encontre de principes éthiques et liés aux droits de l'homme** ».

« Je suis heureux que le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker, et moi, ayons autant de points communs », a commenté Platini. « Il a pris très au sérieux les problèmes évoqués et nous avons hâte de travailler ensemble au renforcement du football européen sur et en dehors du terrain ».

L'UEFA et la FIFPro, syndicat international des footballeurs professionnels, avaient saisi la Commission européenne pour faire déclarer illégale la propriété de joueurs par des tiers (TPO, third-party ownership en anglais) en avril dernier. Sous la poussée de l'UEFA, la FIFA a déjà décidé d'interdire cette pratique au niveau mondial, avec prise d'effet à partir du 1^{er} mai 2015.

Mais en Europe, les ligues de football professionnel de l'Espagne et du Portugal avaient dénoncé devant la Commission européenne la décision de la FIFA d'interdire la TPO.

Le tribunal de première instance de Bruxelles avait toutefois conforté la FIFA et l'UEFA en rejetant fin juillet la demande déposée par l'entreprise Doyen Sports Investments et le club de deuxième division belge Seraing qui voulaient suspendre temporairement la mise en œuvre de l'interdiction de la propriété des droits économiques des joueurs par des tiers.